

N° 43

Le périodique de Tannay

Edition mai 2021



# le Tannayroli



**Inauguration de l'UAPE**

**Un nouveau port pour Mies et Tannay**

**2<sup>ème</sup> édition de La Nuit est belle !**

# Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>3</b>	<b>Déchèterie intercommunale</b>	<b>11</b>
<b>Les décisions des dernières séances du Conseil communal</b>	<b>4</b>	<b>Décès des animaux de compagnie</b>	<b>11</b>
<b>Amicale de Tannay</b>	<b>4</b>	<b>Soutien aux proches aidants</b>	<b>12</b>
<b>Plan d'affectation communal</b>	<b>5</b>	<b>Festival des VMT du 16 au 29 août 2021</b>	<b>13</b>
<b>Plan d'Affectation Intercommunal (PAI) « Rives du lac »</b>	<b>5</b>	<b>Comédie musicale « Une colo pas comme les autres »</b>	<b>14</b>
<b>Finances et pandémie : commerces et commune</b>	<b>6</b>	<b>École - Salle de classe en forêt</b>	<b>14</b>
<b>Inauguration de l'UAPE</b>	<b>7</b>	<b>2<sup>ème</sup> édition de La Nuit est belle !</b>	<b>15</b>
<b>Un nouveau port pour Mies et Tannay</b>	<b>8-9</b>	<b>Les annonces</b>	<b>16</b>
<b>Reprise des cours d'eau par les SITSE</b>	<b>10</b>		
<b>Taxe d'épuration des eaux usées</b>	<b>10</b>		

# Editorial



Serge Schmidt  
Syndic



© Lucien Kolly

Chères et chers Tannayrolis,  
Ces dernières semaines ont été riches d'émotions diverses puisqu'il s'agissait de renouveler, comme tous les cinq ans, notre Conseil communal et notre Municipalité. Heureuse surprise : le grand nombre de candidats qui a manifesté ainsi leur souhait de participer activement à la bonne gestion de notre commune. Ce regain d'intérêt pour la chose publique est à saluer, car il est vrai que les défis qui nous attendent sont grands, notamment en matière de développement, de santé et de mobilité ! Et cela dans un contexte économique difficile et de crise sanitaire incertaine.

On peut aussi retenir de ces votations que les électeurs, en plébiscitant, à la Municipalité, la liste emmenée par Denise Rudaz et Ninon Pulver Piccot ont opté pour la continuité dans l'action que nous avons entreprise ces dernières années. Au Conseil communal, c'est plutôt un désir de renouvellement qui

s'est manifesté, puisque ce sont 20 nouveaux élus sur 35 qui y siègeront bientôt. Avec pour conséquence un heureux rajeunissement de cette assemblée, puisque l'âge moyen de nos élus passera désormais de 59 à 50 ans !

Nous reviendrons dans un prochain numéro spécial du Tannayroli sur ces élections, en tirant le bilan de la présente législature qui s'achève au 30 juin et en vous présentant les nouveaux élus ainsi que l'action qu'ils entendent mettre en œuvre ces cinq prochaines années.

Autre événement d'importance, le vote du 15 mars dernier par le Conseil communal d'un crédit de plus de 3 millions de francs pour la construction du port du Torry. Quelques jours auparavant, le Conseil de Mies avait fait de même et avait approuvé une demande de crédit d'un montant identique, puisqu'il s'agit là d'un projet porté par nos deux communes. En effet, elles en supporteront ensemble solidairement les

coûts de construction, mais à terme, il convient de rappeler que ces coûts seront couverts par les locations des places d'amarrage.

Après le très beau résultat de la consultation populaire de juin 2018 où la population avait approuvé à 80% l'idée de ce nouveau port, on peut donc considérer ce vote du 15 mars comme une première étape majeure dans le processus qui mènera à la réalisation de ce beau projet, qui comprendra ensuite la renaturation du Torry et des aménagements terrestres sportifs et de détente dont tout un chacun pourra bénéficier puisque toute la zone a été conçue pour permettre à tout public d'en apprécier le charme.

Serge Schmidt  
Syndic

# Rapport d'activité du Conseil communal

## Les décisions des dernières séances du Conseil communal

### Dans sa séance du 28 septembre 2020 le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 49 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales. (Accepté)
- Préavis municipal n° 51 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021. (Accepté)
- Préavis municipal n° 53 relatif à une demande du Bureau du Conseil communal de passer de 40 à 35 conseillers. (Accepté)

### Dans sa séance du 2 novembre 2020, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente Intercommunale (EIPT) entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry. (Accepté)
- Préavis municipal n° 54 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2021. (Accepté)

### Dans sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 55 relatif à la révision des statuts de l'ORPC. (Accepté)
- Préavis municipal n° 56 relatif au budget 2021. (Accepté)
- Préavis municipal n° 57 relatif à une demande d'emprunter 2 millions. (Accepté)
- Préavis municipal n° 58 relatif à l'adoption du plan d'affectation intercommunal « Rives du lac ». (Accepté)

### Dans sa séance du 15 mars 2021, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 59 (remplace le n° 58) relatif à l'adoption du plan d'affectation intercommunal « Rives du lac ». (Accepté)
- Préavis municipal n° 61 relatif à une demande de crédit de 3'250'00 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry. (Accepté)

## Amicale de Tannay

**En raison de la situation sanitaire, les manifestations organisées par l'Amicale de Tannay sont toujours en suspend.**

**Toutefois, il se pourrait que le Conseil fédéral assouplisse les mesures de contraintes ce qui pourrait permettre la tenue des fêtes de cet été.**

**Des informations vous seront données dès que possible par le biais du site internet de la commune.**



# Aménagement du territoire

## Plan d'affectation communal

La révision de notre plan d'affectation communal avance étape par étape mais accuse un certain retard dû au délai de plus de 8 mois du retour des résultats de l'examen préalable du canton. Nous l'avons soumis à l'examen préalable aux services du can-

ton le 14 février 2020 mais n'avons reçu le retour que le 27 octobre. Finalement l'enquête publique s'est déroulée du 30 mars au 3 mai 2021. Certains points de ce dossier risquent d'être contestés et des procédures juridiques sont à prévoir.



Séance signature avant enquête

## Plan d'Affectation Intercommunal (PAI) « Rives du lac »

**La convention tripartite entre les communes de Mies et Tannay ainsi que l'Etat de Vaud a été légalisée le 14 octobre 2020 pour les échanges de surfaces terrestres afin de déterminer la soulte pour ces trois entités publiques. Un préavis pour cette convention, rédhibitoire pour la soumission à l'enquête publique du PAI, a été approuvé par les Conseils communaux de Mies et Tannay les 22 et 29 juin 2020 respectivement.**

Ce plan d'affectation a été soumis à l'examen préalable du canton le 20 janvier 2020.



Séance signature de la convention tripartite

Nous attendions son retour au mois d'avril mais en raison de la pandémie, nous ne l'avons finalement reçu que le 17 juillet 2020. Après les derniers ajustements aux dossiers, l'enquête publique pour

l'ensemble des projets de développement de notre zone lacustre a eu lieu du 16 octobre au 17 novembre 2020. Les Conseils communaux de Mies et de Tannay ont approuvé le PAI respectivement les 10 et 15 décembre 2020. Suite à un vice de forme décelé par les juristes du canton, les Conseils ont dû l'approuver une seconde fois en mars 2021. Entretemps, les deux oppositions ont été retirées.

Ce dossier, approuvé par les Conseils, a été soumis pour approbation au Conseil d'Etat le 17 mars dernier. Le 1er

avril le service cantonal responsable nous a informés de son préavis favorable et la soumission à l'approbation au Conseil d'Etat. Le PAI pourra donc, si tout se passe comme prévu, entrer en vigueur début juillet 2021.

Cette étape est très importante car, aucune des nouvelles constructions pour notre belle zone lacustre ne peut démarrer avant l'entrée en vigueur du PAI.

N. Finkelstein



© Lucien Kolly

# Finances & pandémie

## Commerces

Nos commerces, comme partout ailleurs, ont subi les différentes fermetures qui se sont succédé depuis plus d'un an en raison de la situation sanitaire. Afin de les soutenir, la Municipalité a décidé de les

aider en leur octroyant partiellement ou totalement une baisse de loyer.

Cette aide ne remplace pas leur chiffre d'affaires perdu mais montre que nous

sommes tous attachés à la vie active de notre commune afin qu'elle reprenne, dès que possible, dans de bonnes conditions.

## Commune

Au niveau des finances, nous n'avons pas encore les résultats définitifs pour 2020. Néanmoins, nous constatons que les revenus générés par les impôts ont fortement baissé.

Pour 2021, il faut s'attendre à une année difficile, l'économie ayant été fortement

impactée par la pandémie. Nous devons néanmoins tenir nos engagements, en tout cas ceux qui sont en cours, tels que l'achèvement de la construction de l'UAPE ainsi que les travaux du port et de la zone lacustre qui vont débuter.

Nous espérons que la pandémie puisse être jugulée en 2021 afin que l'économie se rétablisse rapidement en 2022. Cependant, il ne s'agit que de suppositions, seul l'avenir nous dira comment gérer notre commune au mieux de ses intérêts.

D. Rudaz

# Bâtiments



Photo D. Rudaz



Denise Rudaz,  
Municipale

## Inauguration de l'UAPE

La construction de l'Unité d'Accueil Petite Enfance (UAPE) se déroule comme prévu et nous devrions l'avoir terminée vers la fin de ce mois. Son architecture se fonde dans le terrain de manière à ne pas empiéter sur l'espace entourant l'école, ni détériorer la vue depuis le château.

Son nom, la Tanière, reflète le bâtiment qui est semi-enterré et à la fois un endroit où les enfants se sentiront bien. Il a été conçu de manière à ce que les locaux répondent aux normes édictées pour la petite enfance et sa capacité permet d'accueillir 48 enfants, soit 12 de plus qu'actuellement. Les élèves pourront bénéficier d'un aménagement soigneusement réfléchi et d'une sécurité optimale. En effet, une barrière a été installée tout le long du toit de l'UAPE afin de prévenir les accidents que ce soit

pour les enfants de l'école ou de l'UAPE.

L'aménagement, en regard de la protection de l'environnement, prévoit la pose de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur. L'intérieur est composé de bois OSB qui est un dérivé du

nier le bruit créé par le babillement des enfants.

Un large préau s'ouvre devant les baies vitrées et rejoint le parc du château. Dans cet espace, il est prévu de créer un jardin potager pour les enfants de l'UAPE. De plus, le cadre dans lequel se



bois composé de longues lames compressées et liées entre elles par une colle sans formaldéhyde. Au niveau du confort, un plafond acoustique a été choisi afin d'atté-

troupe l'UAPE est tout simplement grandiose et chacun pourra le constater lors d'une journée porte ouverte qui se tiendra dans le courant du mois de juin.



## Un nouveau port pour Mies et Tannay

Lors de son assemblée du 15 mars 2021, le Conseil communal de Tannay a approuvé le préavis pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry avec 27 voix en faveur du projet, 2 contre et une abstention. Le Conseil communal de Mies a fait de même le 10 mars dernier, mais à l'unanimité.

Pourquoi ce projet a-t-il été cette fois approuvé par la population (pour rappel la consultation des habitants de Mies et Tannay en 2018 avait reçu 80% d'avis favorables) et les autorités communales ? Sans doute parce que les motifs des refus précédents ont été pris en compte, soit une taille du port proportionnée au site, une gestion effectuée par les deux communes et non par une coopérative privée et enfin que le port ne soit pas une charge financière pour les communes. Le message a été entendu et le projet présenté répond à toutes ces exigences.

La construction du port va pouvoir démarrer assez rapidement, car de nombreuses étapes préalables ont déjà été franchies. Le projet avait déjà été mis à l'enquête publique du 20 octobre au 20 novembre 2020 et seule une opposition avait été enregistrée. Comme le port se trouve sur le domaine cantonal, c'est le canton qui statuera sur la levée ou non de l'opposition et qui délivrera l'autorisation de construire. Ceci se fera conjointement avec l'approbation du Plan d'Aménagement Intercommunal par le Conseil d'Etat, sujet

dont parle mon collègue et ami, Nathan Finkelstein, dans ce journal. Toute la partie soumissions avec les entreprises intéressées est terminée puisque les offres devaient nous arriver pour le 1er février 2021. Cinq grandes entreprises ont fait des offres, ce qui nous a permis, au moment de présenter le projet aux Conseils communaux des deux communes, d'avoir une évaluation précise du coût de construction.

plis de matériaux spécifiés et recouverts d'enrochements. Seuls les enrochements seront visibles, également quand le lac sera au plus bas. Cette conception garantira solidité et longévité de l'infrastructure. Les digues seront à la même hauteur que le quai existant côté Mies qui assurera un impact visuel minimal. La digue sud (Fig.1) sera aménagée pour permettre au public de déambuler confortablement et sera

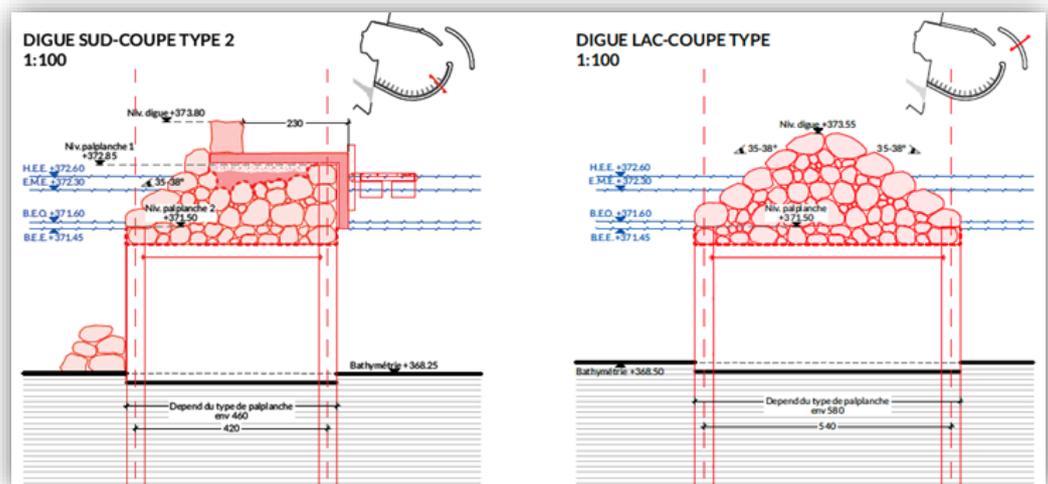


Fig.1

Nous tablons sur un démarrage des travaux cet été pour une durée de 12 à 14 mois.

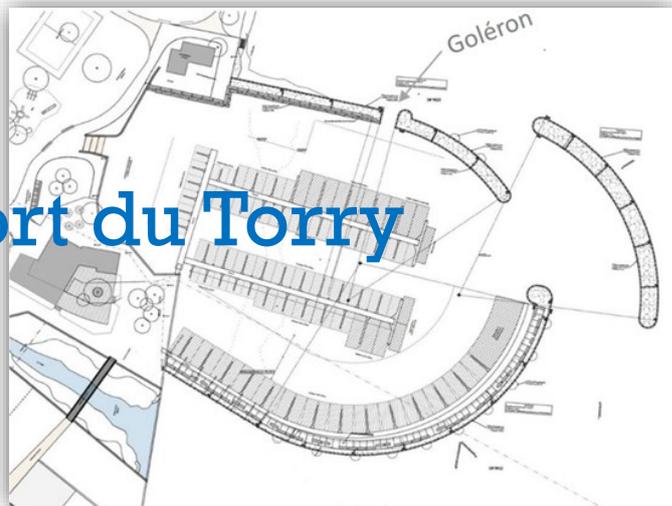
### La construction du port

La construction des digues sera composée de sections de palplanches (Fig.1), rem-

plis de matériaux spécifiés et recouverts d'enrochements. La digue nord sera également accessible jusqu'au goléron, car les enrochements seront taillés à plat en gradins.

(suite en page 9)

# Projet du Port du Torry



Guy van Gelder,  
Municipal

## Aménagements du port

Les bateaux seront amarrés par deux à des pontons flottants (Fig.2), entre des catways eux aussi flottants. Cette configuration est devenue habituelle dans les ports récents car elle permet de régler automatiquement son bateau en fonction du niveau du lac sans chaîne et ni bouée, source habituelle de problèmes. Les dimensions des catways varieront en fonction des catégories de bateaux amarrés. Le port aura suffisamment de profondeur pour accueillir les voiliers et permettra aux embarcations un amarrage sécurisé toute l'année.



Fig.2

Des bornes électriques et de distribution d'eau seront installées, avec un dimensionnement suffisant pour pouvoir, en fonction de l'évolution, installer des bornes de recharge pour bateaux à propulsion électrique. (Fig.2)

## Gestion du port

La gestion du port sera directement sous le contrôle des deux communes au travers d'une Entente Intercommunale (Entente Intercommunale du Port du Torry : EIPT) dont les statuts ont été approuvés par les Conseils communaux des deux communes en septembre et octobre 2019. Le comité de l'EIPT sera composé de deux municipaux de chaque commune. Une comptabilité dédiée, déjà en place, permettra le suivi financier. La gestion du port sera sous le contrôle de l'EIPT dont Tannay est la commune boursière.

Le port comprendra 125 places d'amarrage plus 5 pour le chantier naval et 5 places visiteurs. Les locataires actuels retrouveront un emplacement dans le nouveau port et les places restantes seront octroyées par le comité de l'EIPT sur la base de la liste d'attente. Les habitants de Mies et de Tannay seront prioritaires, mais toutes les places sont d'ores et prises car la liste d'attente est déjà longue, boostée il y a deux ans après la consultation populaire.

## Financement du projet

Le coût de construction du port se montera à 6'500'000 CHF, ce qui comprend la construction des digues et de la promenade

publique sur la digue sud, la réfection des quais du port actuel, les pontons et différents aménagements tels que bornes électriques, alimentation en eau. Les fonds nécessaires pour la construction seront avancés à parts égales, 3'250'000 CHF chacune, par les deux communes et remboursés sur une période d'amortissement de 50 ans. Le remboursement par l'EIPT aux deux communes sera également réparti à parts égales et inclura une marge qui couvrira les intérêts.

Conformément au principe de « l'utilisateur/payeur », le coût sera couvert par les recettes des locations des places d'amarrage. Il est important de noter que toutes les charges d'entretien, d'administration, de surveillance ainsi qu'en général tous les frais liés à la gestion du port seront financés par les revenus des locations des places d'amarrage, ceci pendant toute la durée de 50 ans prévue pour l'amortissement. Les frais d'études déjà engagés seront également intégrés dans la fixation des prix de location et remboursés aux communes. Vous trouverez sur le site de la commune le préavis présenté au Conseil communal de Tannay qui vous donnera plus de détails sur le projet.



# Cours d'eau

## Reprise des cours d'eau par les SITSE

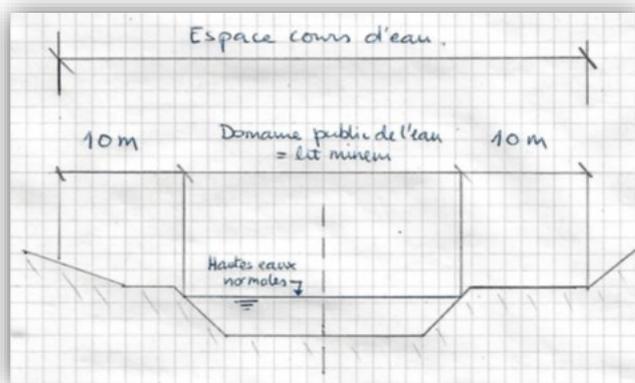
Les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) ont proposé de reprendre l'entretien des cours d'eau qui sont connectés aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Ces exutoires sont une extension du réseau des canalisations des eaux claires (EC) qui se versent dans le lac. Pour Tannay, il s'agit du Nant, du Torry et du Piaget.

Tout comme le transfert aux SITSE de nos réseaux de canalisations en 2016, les communes doivent effectuer les travaux « à court terme » prévus dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'entretien usuel avant que les SITSE n'en prennent la

responsabilité. Pour Tannay, à part l'entretien courant (coupe des arbres instables, enlèvement des embâcles, etc.) nous devons remettre en état quelques enrochements de la rive gauche du Torry entre la route de St.-Cergue et les voies CFF afin de réduire le danger de glissement de terrain dans cette zone.

Les travaux d'entretien des cours d'eau pris en charge à présent par les communes (à l'avenir par les SITSE), concernent uniquement le domaine public de l'eau. Hors de ce domaine, mais dans l'espace cours d'eau, la responsabilité incombe aux propriétaires des fonds riverains.

A noter que les travaux dans l'espace cours d'eau sur les parcelles privées peuvent être



exigés si des éléments présentent un risque pour le maintien du cours d'eau (stabilité, fonction hydraulique, etc.).

## Taxe d'épuration des eaux usées

Pour ceux qui ont remarqué sur leur facture Eau, Epuration et Collecteurs EC/EU des SITSE une « déduction participation communale », vous vous êtes peut-être posé la question de quoi s'agissait-il ?

Les communes de Mies et Tannay ont créé une station d'épuration (STEP) intercommunale (à côté de la Buvette de la Plage) tout au début des années 70. Elle a fonctionné jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée par une station de pompage (STAP) pour la nouvelle STEP intercommunale

construite en 2014 par les SITSE sur la commune de Commugny (près de l'autoroute).

La STEP Mies-Tannay était construite et gérée par une entente intercommunale financée proportionnellement au nombre d'habitants. Les taxes d'épuration étaient collectées par les deux communes. Au fil des années une réserve comptable a été constituée par chacune des communes.

Suite à la démolition de cette STEP, les deux communes ont décidé d'utiliser leurs

fonds de réserves respectifs pour subventionner partiellement les coûts de l'épuration des eaux et l'entretien des réseaux des canalisations aux habitants. D'ailleurs ces fonds, étant issus de la taxe d'épuration, ne pouvaient être affectés que spécifiquement pour ces frais.

Le montant de cette subvention, à présent de 1.90 CHF/m<sup>3</sup> d'eau sur les 2.75 CHF/m<sup>3</sup> facturés par les SITSE, continuera en diminuant peu à peu chaque année jusqu'à l'épuisement de ces réserves prévu dans 7 à 8 ans. (N. F.)

# Gestion des déchets



Nathan Finkelstein,  
Vice-syndic

## Déchèterie intercommunale

L'année passée, l'986 tonnes de déchets ont transité par notre déchèterie, ce qui représente une légère augmentation de 4% par rapport aux l'910 tonnes en 2019. Avec l'augmentation du nombre d'habitants d'environ 3%, la quantité de déchets/habitant est restée très stable. Les statistiques cantonales n'étant pas disponibles, une comparaison n'est pas possible (tableau ci-dessous).

Gestion des déchets 2020			
	Incinérables	Recyclables	Total
<b>Tannay</b>	175 (kg/hab.)	316 (kg/hab.)	491 (kg/hab.)
<b>% poids</b>	36 %	64 %	100 %
<b>Canton</b>	* (kg/hab.)	* (kg/hab.)	* (kg/hab.)
<b>% poids</b>	? %	? %	100 %

### Apport des déchets verts

Avec l'arrivée des beaux jours nous vous rappelons que les habitants sont autorisés à amener un maximum de 2 m<sup>3</sup> de déchets verts par jour à la déchèterie. Dans le cas où vous auriez plus de 2 m<sup>3</sup> de ces déchets à déposer, il suffit de téléphoner au gardien de la déchèterie et de demander le badge d'accès à la Compostière de Terre Sainte qui se situe à côté de la station d'épuration intercommunale de Commugny. Si vous le désirez, le gardien vous expliquera la procédure pour déposer vos déchets directement à la Compostière.



### Idées reçues à combattre

On peut sans problème brûler des déchets ménagers dans sa cheminée.

Faux ! L'incinération de déchets dans une cheminée ou au jardin n'est pas seulement illégale, mais surtout dangereuse pour la santé. Des gaz toxiques et agressifs peuvent en effet se former, comme de la dioxine (le poison de Seveso) ou du furane. En brûlant soi-même ses déchets, on risque de mettre sa santé et l'environnement en péril, et aussi une amende ou une plainte pénale. (Source : VBSA, [www.vbsa.ch](http://www.vbsa.ch)).

### Gestion des déchets incinérables (sacs blancs)

Le ramassage des déchets ménagers dans les sacs blancs se fait le mercredi matin. Les sacs doivent être déposés mercredi avant 8 h. Les sacs posés la veille risquent d'être dépecés par les animaux en quête de nourriture et ceux déposés après 8 h. risqueraient de rester sur place si le camion de ramassage était déjà passé.

En raison de notre système de financement du traitement des déchets, seuls les sacs blancs de notre périmètre sont acceptés. Les sacs non-taxés (sacs noirs) sont également proscrits.

## Décès des animaux de compagnie

Nous vous rappelons que votre taxe annuelle sur les déchets inclut un service d'incinération pour les cadavres de petits animaux de compagnie.

Un container frigorifique est à votre disposition sur le site de la SADEC, à l'adresse :

En Vertelin 3, 1196 Gland  
T + 41 22 362 89 09

[info@sadec.ch](mailto:info@sadec.ch)

[www.sadec.ch](http://www.sadec.ch)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
8h-12h et 13h30-17h



## Soutien aux proches aidants

**En Suisse près de 20% de la population est proche aidante et 60% travaille. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et sphère privée. Pour soutenir ces personnes, la fondation Pro-XY active dans le territoire de Nyon -Terre Sainte depuis 2015, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.**

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme. Le proche aidant peut ainsi se ressourcer en sachant que son proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

### **Pour qui ?**

Vous avez la charge d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soulagé, l'antenne Nyon - Terre Sainte vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

### **Par qui ?**

10 intervenants, habitant le district de Nyon, encadrés par une coordinatrice régionale, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les personnes. Leur ex-

périence et leur empathie donnent vie aux présences auprès des proches aidés. Formés en interne, ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacun-e, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social.

### **Comment faire appel à Pro-XY ?**

Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale (079/8585251) Elle sera à l'écoute de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

### **Combien ?**

Les bénéficiaires participent à raison de 22 CHF/heure de jour et de 38 CHF/heure de nuit. Les dons et subventions

faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation.

La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

### **Contact :**

#### **Fondation Pro-XY**

Antenne Nyon-Terre Sainte

Elvira Rolli

079/8585251

[nyon-terresainte@pro-xy.ch](mailto:nyon-terresainte@pro-xy.ch)

[www.pro-xy.ch](http://www.pro-xy.ch)

16—29

août 2021

# Variations musicales

Festival des VMT du 16 au 29 août 2021

**La crise covid a grandement ébranlé les milieux culturels. Avec des artistes empêchés de se produire et un public privé du bonheur de les entendre ! Aujourd'hui, l'évolution de la situation sanitaire est encore incertaine mais nous avons cependant bon espoir, la vaccination aidant, d'être en mesure de présenter à nouveau cet été à Tannay une programmation de très grande qualité.**

Le festival se tiendra donc, si tout va bien, du 16 au 29 août. A ce jour, les contacts sont pris pour y accueillir certains de nos plus grands artistes et quelques-unes de nos meilleures formations orchestrales : Hélène Gri-

maud accompagnée par l'Orchestre de chambre de Bâle, Khatia Buniatishvili en récital, Leonardo G. Alarcon et la Cappella Mediterranea, Alexandre Tharaud, David Fray, Gautier Capuçon et quelques autres encore.

Nous avons bien conscience que de nombreux artistes de chez nous ont aussi subi de plein fouet cette crise sanitaire, au point de compromettre leur carrière. C'est pourquoi nous avons décidé de leur consacrer cette année toute une soirée au cours de laquelle ils se succéderont sur scène pour notre plus grand plaisir.

Après nos deux beaux concerts de septembre dernier, en plein air, et qui nous ont fait oublier quelque peu l'annulation de l'édition normale de 2020, nous voulons croire qu'il sera cet été possible de faire vivre la musique qui nous est chère dans les meilleurs conditions. Comme le dit si bien Hélène Grimaud « la musique permet d'entrevoir l'au-delà. Elle replace l'homme dans son humanité la plus noble ! ».

S. Sch.



La pianiste, Hélène Grimaud

VARIATIONS  
MUSICALES  
DE TANNAY

Le Festival Classique  
de la Côte



## Commission culturelle

### Comédie musicale « Une colo pas comme les autres »

La comédie musicale « Une colo pas comme les autres » interprétée par la Chrysalide Academy a pu enfin se produire à la salle communale de Tannay les 24 et 25 avril.

Grâce à Madame Yannick Prenleloup initiatrice de l'événement, et avec le soutien de la commission culturelle de Tannay, un total de 200 enfants et adultes ont assisté aux quatre représentations

du week-end, selon la jauge maximale autorisée. La troupe réunit une quinzaine d'enfants qui choisissent le thème, les chants et danses qu'ils souhaitent interpréter. Puis le scénario est écrit et

c'est ainsi que la comédie musicale est créée !

Ce retour à la vie culturelle a été riche en émotion. Un grand merci et bravo à tous !

### École - Salle de classe en forêt

Loin d'être une utopie, ce concept est apparu dans les pays scandinaves en 1950 et s'est lentement essaimé dans les autres pays, pour arriver en 1996 à Zürich.

Depuis quelques temps, aussi en Suisse Romande, cette approche différente de l'apprentissage commence à convaincre. Cet enseignement est maintenant même intégré dans le programme scolaire et le PER (programme d'étude romand) et des professeurs sont spécialement formés pour le faire.

En Terre Sainte, des sorties, accompagnées par une animatrice, en lien avec le cours des saisons, ont été organisées durant plusieurs années pour les classes de 1-2P. Une enseignante de Chavannes-de-Bogis, a mis sur pied pour l'année scolaire 2019-2020, un projet de cours dans lequel une journée entière par

semaine, qu'il pleuve, neige ou par beau temps, elle emmène sa classe de 6P en forêt pour donner des cours.

Chargée d'une classe dite "difficile", elle a rapidement remarqué les progrès surprenants auxquels a abouti ce mode d'apprentissage différent, cette expérience hors du temps reliée à la nature et à des éléments concrets : plus de calme, de concentration et même de meilleurs résultats scolaires.

Les bienfaits qui ont été relevés par ceux qui ont expérimenté cette méthode remarquables :

- Reconnexion et plus de respect pour la nature

- Plus de sérénité et de calme chez les enfants
- Développement de l'autonomie chez les enfants qui réfléchissent plus par eux-mêmes et en observant leur entourage
- Confiance en soi
- Meilleurs résultats scolaires

En Terre Sainte, cette première expérience positive a convaincu la Direction du Primaire de donner le feu vert pour d'autres expériences similaires : cours à la ferme, classe au potager, etc.

N. Pulver Piccot



Ninon Pulver Piccot,  
Municipale

## 2<sup>ème</sup> édition de La Nuit est belle !

**Le vendredi 21 mai 2021, notre commune participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » ; en éteignant, partiellement son éclairage public pour une nuit.**

Lors de cette action symbolique, notre commune se joint à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève engagées dans la démarche (152). Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant cette année.

La date du 21 mai 2021 n'a pas été choisie par hasard mais pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favo-

rables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

Cette année, comme l'année dernière, une marche nocturne est organisée dans notre commune avec en prime, si la situation sanitaire le permet, la participation d'un membre de la Société Astronomique de Genève qui nous parlera de la pollution lumineuse et de la noctilogie.

**Rendez-vous devant l'Auberge communale à**

**22h00. En cas de pluie, l'événement sera annulé.**

Alors, le 21 mai, même si vous ne participez pas à la ballade, éteignez vous aussi vos lumières extérieures dès la tombée de la nuit et profitez de cette soirée printanière.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.lanuitestbelle.org](http://www.lanuitestbelle.org).

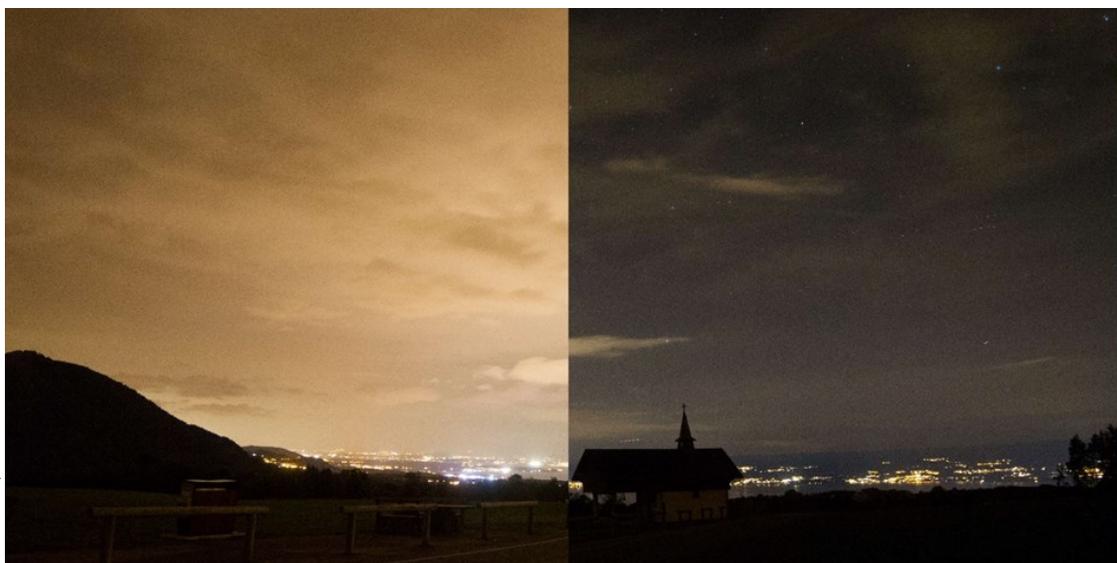


Photo : Société astronomique du Léman (La nuit est belle 2019 depuis la chapelle de Champeilan)



## Les annonces

### USINE À GAZ

Soutenez l'Usine à Gaz : offrez-vous une brique !

L'Usine à Gaz de Nyon sera inaugurée du 4 au 6 juin 2021 après trois ans de travaux d'agrandissement. La nouvelle salle, écrin magnifique aux spectacles dont vous profiterez bientôt, doit maintenant être équipée en matériel technique.

L'Usine à Gaz lance une campagne de financement participatif pour réunir les fonds nécessaires à l'achat du matériel écoresponsable indispensable à l'exploitation de la structure.

Offrez-vous une brique de la nouvelle façade du bâtiment ou venez dédicacer une chaise légendaire de la salle de concert tout en faisant une bonne action. Détails sur <https://parrainage.usineagaz.ch/>

### MARIAGES

10.04.2021 - Abd El Hamid Fatima &  
Brossard Adrien

### NAISSANCES

11.11.2021 - Lhemanne Raphaël  
02.02.2021 - Schleich Louie  
07.02.2021 - de Béjarry Gaspard

### DÉCÈS

11.09.2020 - Pibouleau Joan  
28.01.2021 - van Mourik Edith  
18.02.2021 - Mérat Lazeyras Annick

## LES HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

- **Lundi (fermé)**
- **Mardi** (07h30 - 12h00) Office de la population
- **Mercredi** (08h00 - 12h00) Greffe municipal
- **Jedi** (14h00 - 18h00) Office de la population
- **Vendredi** (08h00 - 12h00) Greffe municipal

**Editeur**  
Commune de Tannay

**Responsable**  
Serge Schmidt

**Rédaction**  
Serge Schmidt  
Denise Rudaz  
Guy van Gelder  
Nathan Finkelstein  
Ninon Pulver Piccot

**Conception &  
mise en page**  
Fabrice Nassisi  
Tamara Blanchoud

**Impression**  
Imprimerie de Versoix

N° 43  
Imprimé sur papier recyclé